

Macron exige de chacun de nous qu'il espionne et dénonce son père et ses enfants

écrit par Daniel Pollett | 16 août 2017

LES HEURES LES PLUS SOMBRES DE NOTRE HISTOIRE

« Les fascistes de demain se nommeront eux-mêmes antifascistes »

Winston Churchill

L'article de Christine Tasin à propos du décret du 3 Août 2017 est à lire absolument :

<http://resistancerepublicaine.com/2017/08/13/decret-du-3-aout-propos-raciste-en-prive-3000-euros-stage-citoyen-travaux-dinteret-general/>

Les socialistes avaient déjà institué la délation obligatoire pour les employeurs, concernant les conducteurs de leurs entreprises à propos des points du permis de conduire.

Voici maintenant que la justice peut être saisie au sujet de propos tenus en privé. Mais comment peut-elle être informée de ces propos, sinon par la délation ? **LA DÉLATION !**

Dans quel monde vivons-nous, où les sycophantes d'antan sont réhabilités pour traquer la moindre parole contraire au politiquement correct ? Car il s'agit bien de cela, l'idéologie ayant pris le pas sur le Bien Commun, j'y reviendrai. Dans quel monde vivons-nous, où l'expression de la pensée personnelle, par définition sujette à argumentation, controverse et polémique, est un élément fondateur du

dialogue, utilisant le langage issu de la civilisation ? Où est la liberté d'expression, et même La Liberté ? Ah, il est vrai que certains avaient voulu interdire d'antenne Éric Zemmour juste avant d'être « Je suis Charlie » après l'attentat contre l'hebdomadaire. Comme quoi la notion de liberté est sujette à variations de circonstances. Nos référents historiques que sont Rabelais, Descartes, La Fontaine, Voltaire, Hugo, Schœlcher, Jaurès et d'autres encore, ayant magistralement argumenté chacun à sa façon pour élever l'être humain, sont ainsi déconsidérés, réprouvés, réduits à l'état de « France moisie » pour avoir utilisé la liberté d'expression, au moins celle de leurs temps.

Avec ce décret publié pendant les vacances (les dernières paisibles avant longtemps ?) nous voici revenus aux heures les plus sombres de notre Histoire. Pendant l'Occupation, quiconque se voulait Résistant selon ses possibilités devait se méfier de tous, chaque confiance, engagement ou demande d'aide pouvant aboutir à la délation et toutes ses conséquences. Les oreilles ennemies pouvaient être françaises. Malheur à qui se dressait contre l'arbitraire nazi ou collaborateur ! Mais ceci existait en situation d'exception puisque l'ennemi nazi occupait notre territoire national et qu'il avait à son service le prétendu gouvernement de Vichy. Serions-nous revenus en situation d'exception avec le gouvernement actuel ? Et à quel titre ? Celui d'une occupation étrangère conjointe à une idéologie fasciste au pouvoir ? Et seuls quelques patriotes réagiraient, s'insurgeraient, résisteraient ? Courage camarades, souvenons-nous que bien des Français étaient pétainistes en 1940 et sont devenus gaullistes en 1944 !

Mais d'ici à de semblables changements, comment allons-nous nous regarder, comment allons-nous converser banalement ? Quelle autocensure de fait et maintenant de droit allons-nous devoir nous appliquer ? Dans quelle France vivons-nous ? À force de voir le racisme, donc le mal partout, même dans « Y'a bon Banania », voilà où l'on en est !

Là où l'on voit que l'idéologie a pris le pas sur le Bien Commun, c'est dans ces passages du décret où l'expression « prétendue race » est utilisée. Soit les races existent comme la science nous l'a toujours appris -ce qui ne signifie

nullement que l'une soit mieux ou moins bien qu'une autre-soit elles n'existent pas et alors comment peut-on être justiciable, condamnable par rapport à une supposition ? **Le Bien Commun auquel appartiennent la science et la logique sémantique sont ici malmenés ou plutôt ignorés d'une façon caractéristique du fascisme, refusant tout argument contraire à son dogme ; ce dogme est ici la satisfaction des communautés, groupes d'influence et associations de toutes sortes, tous plaies de la vie sociale, civile et politique actuelle, à visée purement électoraliste et antithèse parfaite du Bien Commun, destinée à le faire disparaître au profit de la mondialisation.** Heureusement que le fascisme a été évité lorsque Marine Le Pen a perdu les élections ! Mais quand les Français vont-ils ouvrir les yeux ?

Venons-en aux condamnations auxquelles on peut être soumis, notamment pour des propos concernant donc des suppositions :

Des amendes considérables amenant à la mort financière et sociale, ceci conforme à ce qui existe déjà pour d'autres sujets -mais ce n'est pas anodin.

Des travaux d'intérêt général et des stages de citoyenneté. Alors là, on n'est pas loin des camps de rééducation par le travail tels qu'engendrés par le communisme, le fascisme et le nazisme.

La confiscation des armes. Là, les patriotes sont nettement visés, eux qui détiennent des armes légalement. Car, disons-le, qui pourrait tenir des propos de table condamnables par cette loi inique en ne faisant qu'exprimer une opinion ? Pendant ce temps la haine des Blancs, des chrétiens, des Français s'exprime librement sans inquiétude, tandis que les trafics d'armes illégales destinées à nous massacrer prolifèrent !

« La confiscation de la chose qui a permis ou était destinée à commettre l'infraction ou de la chose qui en est le produit. » Cité tel quel.

Attention à qui vous envoyez des PPS, vous risquez la confiscation de votre ordinateur !

Comme souvent, il est à craindre -alors même que ce décret est une abomination- que par la suite il soit imaginé des extensions nominatives à ce texte, si ce n'est déjà prévu. L'étendue de la portée d'une loi ou d'un décret ne serait pas nouvelle, cela s'est déjà vu maintes fois.

Vous racontez des blagues à propos des Écossais ou des Juifs, des Arabes ou des Noirs, des Belges ou des Suisses ? Attention, cela est désormais condamnable ! Bien sûr l'avarice des uns, l'arriération des autres et la naïveté d'autres encore n'est que légende infondée, mais sujette à plaisanteries qu'on pourrait raconter à propos de n'importe qui d'autre. Désormais, défense de raconter ces histoires issues de la tradition populaire ! Mais qu'en sera-t-il demain ? Supposons que des corporations professionnelles, des associations de bénévoles (vrais ou supposés), des groupes d'influence féministes, écologistes ou autres se plaignent de discrimination et demandent l'extension de la loi à leur sujet... Alors, vous ne pourrez plus généraliser quelque propos que ce soit pour exprimer votre opinion. Il vous sera interdit de dire que vous considérez telle profession comme inutile, connue pour sa dissimulation de revenus ou sa malhonnêteté notoire... Que certaines ONG participent activement à l'invasion migratoire... Que le rôle de bénévoles n'est pas d'aller maquiller des délinquantes dans les prisons... Que certaines féministes ont l'indignation sélective... Que des écologistes polluent davantage que des agriculteurs pratiquant le « raisonné », etc. Le simple fait d'avoir cité un nom général suffira à vous faire condamner, sur simple délation bien sûr.

Révolu le temps des lettres anonymes à la Kommandantur, qui sembleraient amateurisme si ce n'était l'ignoble tragédie criminelle à laquelle elles ont participé. Voici venu le temps de la délation revendiquée, nominative, officielle, valorisée, justifiée, encouragée et légalisée par l'État.

« Ami entends-tu le vol noir des corbeaux sur nos plaines ? »